



Rachat d'un bien au portugal a mes frères et soeur

Par Visiteur

Bonjour!

Suite au décès de mon père, il y a 12 ans, nous avons hérité, ma mère, mes frères et soeurs d'une maison aux Açores (Portugal). Etant le seul à profiter et entretenir ce bien, j'aimerais racheter les parts de mes co-héritiers.

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour que la chose puisse se faire dans la plus grande transparence et simplicité vis à vis de ma famille?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour!

Suite au décès de mon père, il y a 12 ans, nous avons hérité, ma mère, mes frères et soeurs d'une maison aux Açores (Portugal). Etant le seul à profiter et entretenir ce bien, j'aimerais racheter les parts de mes co-héritiers.

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour que la chose puisse se faire dans la plus grande transparence et simplicité vis à vis de ma famille?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe Barbier.

Les autres héritiers sont d'accords pour vous vendre leurs parts?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour!

Oui, il n'y a pas de problème de ce côté.

je précise aussi que nous sommes de nationalité Française et que je ne connais pas la valeur de ce bien. (en réalité deux petites maisons sur deux terrains mitoyens).

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Oui, il n'y a pas de problème de ce côté.

je précise aussi que nous sommes de nationalité Française et que je ne connais pas la valeur de ce bien. (en réalité deux petites maisons sur deux terrains mitoyens).

Cordialement,

Si tout le monde est d'accord, alors connaître la valeur exacte de la maison n'a pas grand intérêt. Il suffit de vous mettre d'accord sur un prix de vente qui convienne à chacun à proportion de ses droits.

S'agissant de la vente en elle même, les notaires français n'ont malheureusement aucune compétence. Vous devez prendre un notaire portugais, idéalement au lieu de situation de l'immeuble. Seul lui peut remplir l'acte authentique de

cession des parts indivises.

L'idéal idéal serait de contacter ce notaire au plus vite afin de d'étudier les modalités possibles de représentation pour les héritiers qui ne souhaiteraient pas se déplacer jusqu'au Portugal pour finaliser la vente.

Très cordialement.